Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20260204-DELIB06_2026-DE

Date de convocation : le 26 janvier 2026

Délib n° 06-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 FEVRIER 2026

Le quatre février deux mille vingt-six à dix-huit heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. du PONTAVICE Stéphane, Maire.

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : M. du PONTAVICE Stéphane ; Mme LE BORGNE-DAVID Anne ; M. COMMANDEUR Peter ; Mme Charlotte DEPAEPE ; Mme COUZIC Jessica ; M. FOUCARD Kévin ; Mme LE VERDIER Charlotte **Excusé** : M. LASSERRE Christian **Secrétaire de séance** : Mme LE BORGNE-DAVID Anne M. LASSERRE Christian a donné pouvoir à Mme LE VERDIER Charlotte

RÉNOVATION DU MUR DU PRÉAU DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise de maçonnerie de M. PESTANA José-Antonio de LANGONNET (56630), concernant la rénovation du mur de façade du préau de l'école. Les travaux consistent en la dépose de l'enduit existant, l'évacuation des gravats, et la réfection des joints sur le mur en pierre. Le devis s'élève à la somme de 6 300,00 € HT, soit 7 560,00 € TTC.
Cette somme fait partie de l'enveloppe des dépenses relatives aux travaux du Cœur de Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'entreprise de maçonnerie de M. PESTANA José-Antonio de LANGONNET (56630), les travaux de rénovation du mur de façade du préau de l'école, et il accepte son devis d'un montant de 7 560,00 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer de devis.

Le Maire, M. Stéphane Du PONTAVICE

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)